

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2018

### COMPTE-RENDU

**Le quatre mai deux mille dix-huit** à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation** : 26/04/2018

**Date d'affichage** : 26/04/2018

**Conseillers en exercice** : 23 **Présents** : 15

**Votants** : 18

**Étaient présents** : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot. LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe. COCAIGN Lionel. MORVAN Joëlle.

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel.

**Absents excusés** :

CAR Guy – Pouvoir à CLECH Philippe. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à RICHARD Hervé. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne – Pouvoir à HAMON Annie.

**Absents** : DE BLASIO Stéfano. EVEN Fabienne. LEMEUNIER Denis. WILMOTTE Lénaïck.

**A été élu secrétaire de séance** : RICHARD Hervé

---

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

---

### **1. PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR FINISTÈRE HABITAT**

Madame le maire présente le projet qui a fait l'objet d'un premier examen en commission Urbanisme et travaux le 30 avril 2018.

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du PLH 2014-2019, la commune de Taulé s'est engagée à faire réaliser au moins 6 logements sociaux sur le terrain lui appartenant situé derrière la résidence Le Pérentès.

Elle rappelle également la nécessité de réaliser des logements locatifs sociaux, afin de répondre à la demande et aux besoins correspondants.

Le projet présenté par Finistère Habitat comporte 15 logements dont 5 T3 en duplex, 4 T4 en duplex, 2 T3 de plain pieds et 1 bâtiment semi collectif comprenant 2 T2 et 2 T3.

Les conditions de réalisation de l'opération sont les suivantes :

- Cession par la commune du terrain à l'euro symbolique à Finistère Habitat
- Prise en charge des travaux de viabilisation et de VRD par Finistère Habitat.
- Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces verts après réalisation

Michel ARGOUARCH regrette que ce projet ne soit pas conforme au repositionnement du PLUi-h qui préconise les réhabilitations en centre-bourg.

Il note également un manque de mixité et l'insuffisance des places de stationnement.

Il souhaiterait également que l'aménagement de la deuxième partie de la rue Michel Le Saout soit réalisé.

Il s'interroge sur le mode de chauffage.

Madame Le Maire indique qu'il n'y a pas de logement disponible au bourg pour les opérations de réhabilitations et que les bailleurs ne se positionnent pas sur des opérations nécessitant de lourdes rénovations.

Pour les places de stationnement, Madame Le Maire va revoir avec Finistère habitat pour augmenter le nombre de place.

Le conseil municipal souhaite être associé à la définition du projet dans les prochaines étapes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'O.P.H. Départemental Finistère Habitat à réaliser 15 logements locatifs sociaux, sur un terrain situé parcelle cadastrée section AB n°165 pour une superficie globale à céder d'environ 4 725 m<sup>2</sup> dans le cadre de la programmation 2018,
- de permettre, dans l'intervalle, à Finistère Habitat de prendre possession de manière anticipée des lieux pour y mener les études et investigations nécessaires,
- d'autoriser Finistère Habitat à aménager, à viabiliser et construire sur le terrain concerné et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,
- de céder à Finistère Habitat le terrain correspondant dans les conditions telles qu'évoquées lors de notre réunion en mairie en date du 17 avril 2018, pour 1 €uro symbolique,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de cession des terrains,
- d'exonérer Finistère Habitat de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération.

<p><b>DÉCISION : ADOPTE avec 14 voix pour et 4 contre</b> (ARGOUARCH Michel. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine)</p>
--

---

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.*

---

*Fin de séance à 19h59*

**ÉMARGEMENTS :**

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	